

## Qu'est-ce qu'un emballage réemployable ?

**C'est un emballage qu'on peut utiliser à nouveau, pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu** (définition que l'on trouve à l'article L541-1-1 du Code de l'Environnement). Ex : Une bouteille de bière qui est lavée pour être remplie à nouveau avec de la bière est un emballage réemployable.

De plus, pour être réemployable, l'emballage doit pouvoir être tracé et doit passer par un système de lavage industriel.

## Quelle est la différence entre réemploi et réutilisation ?

**Le réemploi consiste à utiliser à nouveau un emballage pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu, avec un système de traçabilité et de lavage industriel.**

Ex : Une bouteille de bière qui est lavée pour être remplie à nouveau avec de la bière est un emballage réemployable.

**La réutilisation, elle, répond à 2 cas de figure :**

1. le cas d'un emballage réemployé pour le même usage mais sans traçabilité, ni lavage industriel (ex : un bocal pour le vrac géré de manière autonome par le consommateur) ;
2. soit le cas d'un emballage dont l'usage est détourné de son usage initial (ex : un pot de crème qui est utilisé comme pot à crayons).

Attention, le terme anglais « reusable » recouvre les emballages réemployables et réutilisables.

## Quels sont les emballages qui peuvent être réemployés aujourd'hui en France ?

**Ce sont principalement les emballages en verre, et notamment les bouteilles.**

Les emballages réemployables sont, pour la plus grande partie, utilisés pour les boissons dans les cafés, hôtels et restaurants. Un secteur qui a toujours eu recours à ce système de gestion des emballages après usage.

Pour le circuit ménager, on trouve des bouteilles en verre réemployables principalement sur les marchés des boissons également (bière, eaux, sodas). Mais d'autres segments de marché en France et en Europe développent les emballages réemployables (cosmétique, restauration nomade) et dans d'autres matériaux (plastique rigide, métal, tissu pour l'e-commerce). "

## Combien de tonnes d'emballages en verre sont réemployées chaque année ?



En 2017, 227 000 tonnes d'emballages en verre ont été réemployées en France : 220 000 tonnes pour le verre des cafés, hôtels et restaurants et 7 000 tonnes pour le verre utilisé par les ménages. En 2017, **552 millions de bouteilles en verre ont été réemployées** (circuit des cafés, hôtels et restaurants et circuit ménager).

## D'autres types d'emballages que les emballages en verre peuvent-ils faire l'objet de réemploi en France ?

Oui, dans le secteur de l'épicerie, de la cosmétique et de la restauration, on peut trouver des emballages en plastique (en résine PP notamment) et des emballages en métal.

### Les solutions existantes et leur maturité

	Dispositifs régionaux opérationnels
	Au moins une expérimentation en cours
	Aucun projet connu

	VERRE	PET	PP	ALU	METAL	AUTRE
Boissons/ bière	MÉTÉOR					
Boissons / vin	BOUT' À BOUT'					
Boissons / jus						
Restauration	EN BOITE LE PLAT		NIIJI		TIFFIN	
Epicerie	DRIVETOUTNU		LOOP		LOOP	Tissu
Frais	DRIVETOUTNU		SQUIZ		LOOP	LES 2 VACHES
Cosmétique	COZIE					
E-commerce						REPACK

Source Citeo

## Quels sont les dispositifs de réemploi ?

En France, plusieurs dispositifs cohabitent aujourd'hui :

- **Parmi les acteurs historiques et toujours actifs, la [Brasserie Météor](#) située en Alsace.** Elle représente à elle seule 42% du parc de bouteilles réemployables en France sur le circuit ménager. Chaque année, elle commercialise 5,3 millions de bouteilles en verre réemployables avec un taux de retour par les consommateurs très élevé, de 97% notamment parce que l'Alsace a toujours proposé des bouteilles réemployables.
- **Des projets portés principalement par des acteurs privés ou associatifs**, tout au long de la chaîne du réemploi : collecte ([GreenGo](#)), transport et lavage ([Bout' à Bout'](#) en Loire Atlantique), dispositif intégré (c'est-à-dire que c'est le metteur en marché qui gère lui-même le dispositif, comme Météor). L'enseigne [Nicolas](#) teste également une référence de vin rosé dans plus de 300 enseignes parisiennes.
- **Quelques exemples dans le secteur de la Cosmétique, avec par exemple la start-up [CoZie](#)**, finaliste du Circular Challenge 2018 de Citeo, la restauration moderne (comme [Reconcil](#), [SolZero](#), [En Boîte le Plat](#), [BoxEaty](#)) et plus marginalement le e-commerce (comme Repack aux Pays-Bas pour les enveloppes de transport en tissu ou [Loop](#) à Paris en partenariat avec Carrefour).
- **Sur l'île de La Réunion, le metteur en marché de bière, Bourbon**, avec 57 millions de bouteilles réemployées/an et 72% de taux de retour. Son dispositif ne prévoit pas de montant de consigne, mais un réseau de collecteurs locaux qui revendent les bouteilles aux Brasseries Bourbon.
- **A noter, le projet le plus rupturiste, [Loop](#)**, la plateforme de e-commerce de Carrefour qui propose des produits de grande consommation dans des emballages consignés pour réemploi. Citeo soutient financièrement et techniquement, Petrel, le prestataire de Carrefour qui assure la logistique retour des emballages réemployables, la gestion de la consigne, le

lavage des contenants et la gestion des sacs de transport des contenants  
<https://maboutiqueloop.fr/>

## Trouve-t-on des dispositifs de réemploi dans la grande distribution ?

La dernière étude de [l'ObSoCo](#) révèle un intérêt fort des Français pour de nouvelles offres de consommation relevant de l'économie circulaire (emballages réutilisables, recours à des ressourceries ou des « repairs cafés » ainsi que des plateformes d'échange entre particuliers...). En écho à ces attentes grandissantes des consommateurs, **on observe un regain d'intérêt pour le réemploi des emballages dans la grande distribution**. Déjà, on a pu voir le retour d'une offre de vrac pour certains produits (l'étude ObSoCo note également un décollage de l'engouement pour le vrac, utilisé par plus d'1 Français sur 2 au cours des 12 derniers mois).

Parmi les dispositifs existants :

- **Carrefour avec Loop** (sa plateforme de e-commerce qui propose des produits de grande consommation dans des emballages consignés pour réemploi) présente un projet novateur.
- **Franprix, filiale du groupe Casino, teste une offre de « repas zéro déchet »** dans son magasin de la rue Réaumur à Paris. Ce nouveau concept est mené en partenariat avec SolZero, une start-up spécialiste de la réutilisation de contenants alimentaires : les clients qui se servent au bar-traiteur, à la pâtisserie ou à la machine à jus du magasin peuvent choisir entre des emballages à usage unique en plastique et des récipients en verre, s'ils consomment sur place, mais aussi s'ils emportent leur repas. Dans le deuxième cas, ils pourront rapporter la vaisselle par la suite, pour qu'elle soit lavée et puis réemployée par l'enseigne.
- **En Alsace, l'un des plus importants hypers de Strasbourg, le magasin Auchan d'Illkirch-Graffenstaden s'est récemment doté d'une machine de déconsignation** et propose une dizaine de produits avec emballages réemployables à ses clients (bière, eaux, sodas).

## Quelles sont les grandes étapes d'un dispositif de réemploi dans le circuit ménager ?

**1/ Première étape, la collecte de l'emballage** après utilisation du produit par le consommateur.

Il existe plusieurs possibilités :

- La collecte sur le lieu de vente (grandes et moyennes surfaces, boutiques ...) : le consommateur rapporte l'emballage là où il l'a acheté et le dépose à un collaborateur de l'enseigne ou dans une machine dite de « déconsignation », qui va permettre de collecter et stocker l'emballage avant son envoi sur le site de lavage/re-remplissage.
- La collecte au domicile : l'emballage est collecté au domicile du consommateur, comme dans le dispositif Loop : un service d'achat de produit aux emballages réemployables, initié par Carrefour et la société Petrel.

### **2/ Deuxième étape, le transport**

Cette étape de transport est effectuée par des camions idéalement en reverse logistique : les camions arrivent sur le point de vente avec des bouteilles pleines et en profitent pour prendre les bouteilles vides déconsignées afin de les ramener sur le site de lavage/re-remplissage. Cela permet de limiter les trajets des camions, et donc les émissions de gaz à effet de serre.

### **3/ Troisième étape, le lavage**

L'emballage réemployable est transporté dans une unité afin qu'il soit lavé et préparé pour être réemployé ou re-rempli. Cette unité est parfois externalisée, parfois mutualisée entre différents metteurs en marché.

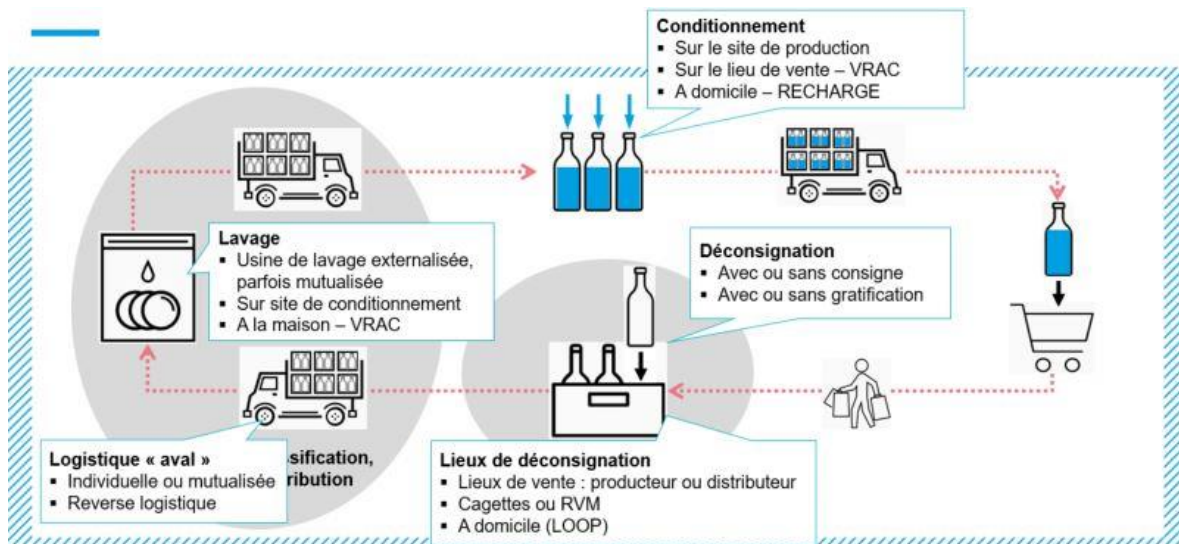
### **4/ Quatrième étape, le re-remplissage**

Parfois le re-remplissage des emballages réemployables et notamment des bouteilles, se passe sur le même lieu que le lavage ; parfois dans un lieu différent :

- Sur le site de production ;
- Sur le lieu de vente, pour les produits vendus en vrac ;
- A domicile, pour les produits rechargeables ;
- Plus rare, la recharge en magasin. Les utilisateurs peuvent recharger l'emballage avec le même produit (ou un produit similaire) dans un point de vente.

## 5/ Cinquième étape, le retour sur le point de vente

Cf. étape 2."



Source Citeo

## Le réemploi, est-ce vraiment hygiénique ?

Une fois rapportés par le consommateur, les emballages réemployés sales sont transportés jusqu'à leur lieu de lavage avant d'être à nouveau apportés sur le point de vente. C'est à cette étape que les emballages sont nettoyés en vue d'être réutilisés. **Dans leur process, les systèmes de lavage intègrent une phase d'inspection qui permet de détecter :**


1. **les impuretés** qui peuvent être à l'origine de contaminations diverses ;
2. **les défauts** qui peuvent être à l'origine de casse.

Lorsque les bouteilles passent l'évaluation de l'inspectrice (c'est le nom de la machine !), **elles doivent répondre aux mêmes exigences que celles des bouteilles neuves**. Ensuite, elles doivent être :

1. **soit re-remplies tout de suite** (comme chez Météor) ;
2. **soit séchées pour éviter le développement de moisissures et de micro-organismes**, puis palettisées avec un film enveloppant pour être stockées et transportées (comme les bouteilles neuves)."

## Au moment de l'achat d'un emballage réemployable, le consommateur paie-t-il un montant de consigne (une somme qu'il récupère au moment où il le rend après consommation) ?

**Non pas toujours. Quand il est appliqué, le montant de la consigne est généralement de 0,20 centimes d'euros pour la bouteille en verre réemployable.** Pour les plats de la restauration nomade (hors du restaurant), la consigne est environ de 4 euros. A noter que pour le moment, il



n'existe pas de réglementation encadrant les montants de consigne pour réemploi. A noter : on constate que la consigne est un des meilleurs leviers pour atteindre un taux de retour élevé des emballages, de l'ordre de 90%.

## En Europe, quels sont les pays qui ont mis en place le réemploi ?

**L'Allemagne atteint son objectif réglementaire national de 72% de bouteilles réemployées** (bière, eau et jus) : c'est 22,5 millions de bouteilles en verre mises sur le marché chaque année et 5 millions de bouteilles en plastique PET.

On trouve également des dispositifs de réemploi en **Autriche, Belgique, Danemark, Estonie, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie et la Finlande** (avec un taux de retour des bouteilles d'au moins 90%). Malte également s'est fixé un objectif de 70% d'emballages de boisson réemployables.

## Dans quelle mesure le réemploi est-il une solution environnementale efficace ?

Les dispositifs de réemploi présentent, sous certaines conditions, un grand intérêt en termes de performance environnementale. Ces conditions sont connues pour les bouteilles en verre réemployables :

- **Maîtrise de la chaîne de valeur.** Moins il y a d'acteurs différents, plus les coûts et les impacts peuvent être optimisés. Par exemple, la brasserie Météor maîtrise toute sa chaîne de valeur en organisant, en propre, son dispositif. Le projet de Bout' à Bout' permet lui, d'avoir un interlocuteur unique qui gère directement et coordonne les prestataires de transport et de lavage. A contrario, un prestataire de lavage ne pourra pas atteindre de grandes performances s'il ne mobilise pas les autres acteurs de la chaîne, notamment : les lieux de récupération (GMS et points de vente) pour assurer un bon taux de retour (1er critère de performance environnementale), ou encore les metteurs en marché afin de garantir un emballage conçu pour réemploi, qui sera compatible avec l'outil de lavage (exemples : emballages suffisamment robustes pour éviter la casse, étiquettes se décollant bien au lavage ...).
- **Proximité des lieux de consommation, de lavage et de conditionnement** : la distance entre les sites doit être inférieure à 200-260 kms cumulés pour les bouteilles en verre (collecte>lavage + lavage>conditionnement). Il n'existe à ce jour pas de distance repère pour les autres types de contenants.
- **Conception de l'emballage** : prenons l'exemple de la bouteille. Il faut qu'elle soit suffisamment bien conçue (robustesse, étiquettes facilement décollables au lavage ...) pour avoir un nombre optimal de rotations - par exemple : 23 rotations en moyenne pour les bouteilles réemployables de Météor qui tournent pendant 6 ans ; c'est l'un des nombres de rotation les plus élevés.
- **Engagement des consommateurs** : Il faut que le taux de retour soit élevé pour que le système soit performant. Globalement, sur les dispositifs existants, on observe des taux de retour élevés, supérieurs à 90%.
- **Implication des distributeurs** : indispensable pour faciliter le retour des emballages réemployés par le consommateur (machine de déconsignation, affichage de la consigne en rayon et/ou sur le ticket de caisse, etc.) et leur récupération pour le transporteur (avec un lieu de stockage des bouteilles déconsignées, adapté).
- **Organisation efficace de la collecte** : avec notamment le procédé de reverse logistique : les camions arrivent sur le point de vente avec des bouteilles pleines et en profitent pour prendre les bouteilles vides déconsignées afin de les ramener sur le site de lavage/re-

remplissage. Cela permet de limiter les trajets des camions. Par ailleurs, les points de collecte doivent être nombreux et intégrés au circuit de vente.

- **Procédé de lavage éco-performant** : internalisé ou mutualisé entre plusieurs metteurs en marché. Certains dispositifs possèdent un système de récupération des eaux de lavage par exemple.

Ces conditions sont nécessaires afin que le dispositif de réemploi puisse présenter un meilleur bilan environnemental global (Analyse de Cycle de Vie) qu'un dispositif identique (même emballage, même lieu et mode de distribution et consommation) à usage unique pour recyclage.

## Concrètement la performance environnementale du réemploi d'un emballage est-elle plus élevée que celle du recyclage d'un emballage ?

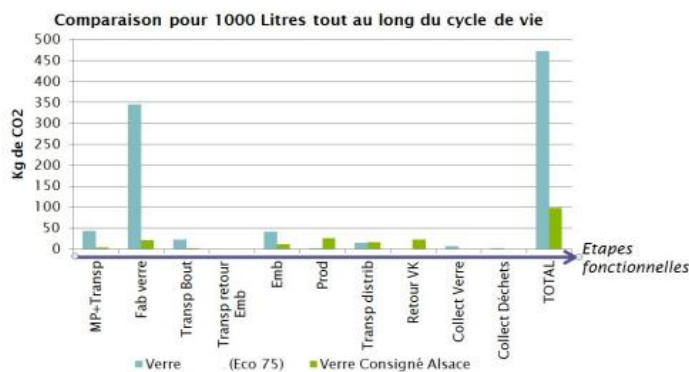
L'analyse la plus robuste à date est celle réalisée en 2009 par Deroche Consultants. Elle vise à comparer le bilan environnemental de la bouteille en verre consignée « 5 cl Alsace » (dite bouteille « VK Alsace ») avec celui d'une bouteille à usage unique de même contenance (bouteille « Eco 75 ») destinée au recyclage. Les résultats comparés sont présentés ci-après. Les hypothèses pour réaliser l'ACV comparative sont les suivantes :

- Un nombre de réutilisations de 20 (taux de retour par le consommateur de 95 %) ;
- Des consommations d'énergie chez le verrier issues de moyennes européennes ;
- Une distance de distribution moyenne (aller et retour) de 260 km ;
- Des emballages de transport également consignés pour le verre consigné ;
- Des poids palettes proches (12 % d'écart) ;
- Un taux de recyclage du verre trié par le consommateur de 65 %.

**Les résultats de l'étude montrent que tout au long de son cycle de vie, la bouteille réemployée VK Alsace consomme 76% d'énergie en moins que la bouteille Eco75 recyclée et produit 79% moins de gaz à effet de serre.** Les principaux « gains » environnementaux de la bouteille réemployée par rapport à la bouteille recyclée sont réalisés lors de l'étape de fabrication du verre (350 kg de CO2 produits pour 1 000 litres de bière vendus dans une bouteille à usage unique recyclée, contre ~25 kg de CO2 produits pour 1 000 litres de bière vendus dans une bouteille réemployable).

**Synthèse des indicateurs environnementaux**  
Verre Consigné Alsace (VK Alsace) par rapport à son équivalent verre (Eco75)

- 76 %	Consommation Energie Primaire
- 79 %	Emissions de Gaz à Effet de Serre
- 84 %	Acidification de l'air par SO2
- 33 %	Conso. Eau verrier+producteur
- 93 %	Masse déchets pour recyclage
- 85 %	Masse déchets non triés



L'Ademe a également publié une analyse en octobre 2018, portant sur l'étude de [10 dispositifs de réemploi d'emballages ménagers en verre](#) (principalement bouteilles). On constate que, pour la majorité des dispositifs étudiés, la performance environnementale du verre réemployé est positive, au moins aussi bonne voire supérieure à celle du verre recyclé.



## Quels sont les projets de réemploi soutenus par Citeo ?

Citeo s'est fixé comme priorité de trouver 100% de solutions à 100% des emballages et papiers mis sur le marché, en proposant des solutions performantes d'un point de vue environnemental et économique. Parmi elles, le réemploi des emballages qui, quand certaines conditions sont réunies (proximité des lieux de consommation, de lavage et de conditionnement ; emballage adapté permettant un bon nombre de rotation ; taux de retour élevé ; reverse logistique ...) permet de réduire les impacts liés à nos modes de production et de consommation sur la planète (pression sur les ressources et sur les matériaux).

Dans le cadre de ses investissements en R&D, **Citeo soutient techniquement et financièrement à hauteur de 400 000 euros, 4 projets portés par des entreprises et start-up françaises :**

- **Petrel** : Développe une solution pour la gestion de la consigne sur des emballages réemployables dans le e-commerce, ainsi que la conception de mallettes de transport recyclables. Petrel est le prestataire de Carrefour et de sa plateforme de e-commerce [Loop](#).
- **SolZero** : Développe une solution clé en main de lavage mobile pour les emballages réemployables en verre destinés à la grande distribution ou à la restauration collective. Un 1er partenariat avec Franprix dans l'un de ses magasins parisiens, met à la disposition des clients des contenants en verre réemployables pour le service de bar-traiteur notamment.
- **Bout' à bout'** : Développe une solution pour lever les freins techniques au réemploi des bouteilles (robustesse des bouteilles, étiquettes ...), identifiés lors d'une expérimentation de retour à la consigne lancée en 2017 avec des vignerons du Pays de Loire.
- **Squiz** : Développe des contenants alimentaires flexibles réemployables en plastique pour le transport et le stockage du vrac sec (céréales) et humide (compote) vendus en grandes et moyennes surfaces.

Par ailleurs, Citeo et l'ADEME lancent un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) pour développer des dispositifs performants de réemploi d'emballages en verre. Cet AMI a pour objectif d'améliorer les dispositifs locaux existants, soutenir les projets permettant la mise sur le marché d'emballages réemployables, et d'identifier et partager les standards et référentiels d'efficacité environnementale et économique. Fin des candidatures le 30 juin 2020.

Enfin, à travers son dispositif [Circular Challenge](#), Citeo soutient le développement de [CoZie](#) : une start-up qui propose des emballages réemployables en verre dans le secteur de la cosmétique.

## Pourrait-on imaginer que tous les emballages soient réemployables ?

**Tous les modes de consommation ne sont pas adaptés au réemploi.** Par exemple, la consommation dite « nomade », c'est-à-dire hors du domicile, implique des lieux différents pour l'achat, la consommation et la fin de vie de l'emballage. Aussi, il est beaucoup plus difficile d'envisager le réemploi dans ce contexte. Par exemple : je prends le train, j'achète une bouteille d'eau en gare de Paris-Montparnasse, je termine ma consommation en arrivant à Nantes qui ne présente pas nécessairement de solution pour récupérer cet emballage et le renvoyer à Paris.